

Tedesco, J. C. (c. 2005). Notas sobre "L'école des chances", de Francois Dubet. Portal Juan Carlos Tedesco, Universidad Pedagógica Nacional, Buenos Aires, Argentina. François Dubet. L'école des chances. Paris, Seuil, 2004. El planteo de Dubet comienza por aclarar que la pregunta se refiere a una escuela justa o, mejor dicho, « la menos injusta posible ». Esta modestia en los objetivos está vinculada a la dificultad y complejidad del problema. En principio, es preciso preguntarse por el modelo de justicia. Desde este punto de vista, « ...je soutiens que l'égalité des chances peut être d'une grande cruauté pour les perdants d'une compétition scolaire chargée de distinguer les individus selon leur mérite. Une école juste ne peut pas se borner à sélectionner ceux qui ont le plus de mérite, elle doit aussi se soucier du sort des vaincus. Oe, l'égalité des chances à l'état chimiquement pure ne préserve pas nécessairement les vaincus de l'humiliation de la défaite et du sentiment de médiocrité. La méritocratie peut s'avérer parfaitement intolérable quand elle associe l'orgueil des gagnants au mépris pour les perdants. Le décrochage et la violence d'un gran nombre d'élèves montrent aujourd'hui que ce scénario n'est pas une fiction». (6) El modelo de igualdad de oportunidades y de meritocracia jamás ha podido estar totalmente vigente. En el caso francés, las diferencias de resultados escolares entre categorías sociales permanecen tan fuertes como lo eran en épocas en las cuales el acceso no era universal o era socialmente desigual. Este fenómeno genera un estado de decepción, que puede provocar tentaciones reaccionarias de volver atrás en estrategias democráticas. Contra esas tentaciones, Dubet propone : 1. « ...rendre l'arbitrage scolaire bien plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui. » (7). Esto porque si bien la desigualdad educativa tiene lugar por la desigualdad social, no se explica solamente por eso. La educación también favorece a los más favorecidos. « Il faut donc développer l'égalité distributive des chances, c'est-à-dire veiller à l'équité de l'offre scolaire, parfois en donnant plus aux moins favorisés, en tous cas en essayant d'atténuer les effets les plus brutaux d'une compétition pure. Il faudrait aussi accroître l'information des acteurs et leurs capacités de circuler et de se mobiliser ... D'une manière générale, une école plus efficace et moins opaque serait une école plus juste... ». (8) 2. « L'équité d'un système scolaire se juge aussi à la manière dont il traite les plus faibles. L'égalité des chances invite à se soucier du sort réservé aux vaincus et, par la même, à se demander si l'égalité des chances doit commander toute la scolarité ou si l'on doit suspendre les épreuves du mérite et de la sélection le temps de la scolarité obligatoire. Si l'on adopte ce point de vue, l'égalité des chances doit être pondérée par un principe de garantie commune, par la création d'un bien scolaire partagé par tous, indépendamment de la réussite de chacun». (8) 3. « Alors que la recherche de l'égalité des chances vise à annuler les effets des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, il faut aussi s'interroger sur les conséquences

des inégalités scolaires, furent-elles justes, sur les inégalités sociales » (9). Dubet sostiene que una sociedad en la cual los diplomas determinaran la totalidad de las desigualdades sociales no sería necesariamente justa. Es necesario, desde este punto de vista asegurar l'égalité individuelle des chances. Esto plantea la necesidad de una reflexión sobre la formación de sujetos. « Comment rester égaux tout en étant produits comme inégaux grâce à la sélection par le mérite ? Nous savons bien qu'un école qui détruirait et humiliereit les vaincus ne serait pas juste. Ceci conduit à nous interroger sur le modèle éducatif scolaire lui-même, sur la place qu'il accorde aux individus, à leurs proyectos, à leur vida social, a leur singularidad indépendantemente de sus performances». (9) 14 JCT-Compensación Material inédito Originales y notas Título del archivo Word: Francois Dubet Fecha del archivo: 17 de mayo de 2005